



FFvolley

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL N°5 DU 28 AVRIL 2018

SAISON 2017/2018

Présents :

Eric Tanguy, Président

P. Allamassey, M. Akilian, C. Albe, F. Avaby représentée par E. Tanguy, C. Bagatto, B. Cervetti, C. Darcel représentée par V. Roche, F. de Bernon, D. Deconninck, A. de Fabry, JP. Dubier, C. Durand, C. Gangloff, A. Giubergia, JL. Gouverneur, R. Goux, A. Griguer, G. Henry, E. Kozludere représentée par P. Mercier, Y. Labrousse, L. Lachaise, J. Logeais, G. Mabile, M. Martin-Douyat, P. Mercier, C. Mouradian, V. Roche, L. Royo, L. Torrecillas, N. Turin, P. Vouillot

Absents excusés :

C. Daubas, A. Marcaggi, S. Mouezy

Assistent :

JP. Aloro, A. Gemise-Fareau, A. Guiguet

Invité :

A. Dagorne

1. INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration de leurs présences sur ce week-end de grève, la réunion a été maintenue sur ce week-end de quatre jours, car il y avait trop de documents à préparer pour les produire dans les temps si le CA avait été avancé, ... le reculer n'aurait pas été statutairement possible et compatible avec le rétro planning de l'AG.

1.1 UNE MINUTE DE SILENCE en mémoire de plusieurs personnalités du Volley qui nous ont quittés récemment : Francis GENSON, Médecin de l'Equipe de France Féminine, Ghislain AMSELLEM, Président d'Alès, A. SANTIAGO, Président de Draguignan, Xavier DEBENI, Directeur de l'Agence Marketing Officielle de la FFvolley.

1.2 GOUVERNANCE DU SPORT : Il y a changement dans la gouvernance du sport français. Un congrès exceptionnel s'est déroulé le 25 avril à l'initiative du CNOSF qui a réuni 76 fédérations et 75 CROS/CDOS. Le projet étant de demander une gouvernance du sport partagée et des compétences réparties. Nous avons un système tutélaire en place depuis les années 60. A l'heure actuelle, ce sont le Ministère et les Directions Régionales qui décident de tout, le mouvement Olympique n'a pas de pouvoir. Cela risque d'être compliqué voire impossible d'avoir 80 médailles en 2024 avec un tel modèle. Lors du séminaire du CNOSF sur la gouvernance une motion a été votée à 75 % par les fédérations en perspective d'une gouvernance partagée avec le mouvement sportif, avec une agence nationale du sport dotée de 400 M€ (actuellement 260 M€ pour le CNDS). Le choix irait vers un GIP à gouvernance partagé entre Ministère. Le mouvement olympique, les collectivités territoriales et le secteur privé, ses deux principales missions seraient la performance et le développement.

La question des emplois aidés a été abordée, ainsi que celle des diplômés fédéraux afin qu'ils puissent mener à l'emploi avec notre nouvelle architecture.

Il a aussi été question de féminisation mais la FFvolley n'est pas vraiment concernée avec ses 48 % de licenciées féminines.

1.3 LA FETE DU SPORT prévue en septembre 2018. Elle vise l'apport de 3 millions de pratiquants supplémentaires. Nous ne pouvons être contre et modestement nous y participerons.

3 M€ ont été pris sur le CNDS pour financer cet appel à projets. Il est prévu de subventionner 150 projets subventionnés alors qu'il y a 180 000 clubs en France (cela donne 1 club/100 aidé ...). Dans ces conditions, il semble difficile de vouloir organiser une véritable fête du sport.

Echanges sur le sujet : Certaines ligues n'y participeront pas du fait de ce contexte et de la diminution du CNDS. Cela paraît difficile pour la FFvolley d'en faire autant. Par contre, s'il n'y a pas de financements mis en face, notre investissement sera modeste.

1.4 JO PARIS 2024 ET LE SITE DU VB

La Cour des Comptes a mis en évidence des dépassements de budget sur le site du VB. Le coût serait de 110 M€, somme déraisonnable. Il devrait y avoir des solutions alternatives et moins coûteuses.

Exemple sur Tremblay : le projet VB du Colisée à finaliser pour 20 M€. Seul bémol, la salle serait de 8 000 places, là où la FIVB en veut 12 000.

Il faut poser la question de l'Héritage 2024.

Il y aura un rendez-vous avec la FIVB et le COJO pour en discuter.

1.5 VB NATIONAL LEAGUE

E. TANGUY était le 27/04 à Lausanne pour aborder notamment la question de la future organisation des finales sur Lille.

La FFvolley en est le promoteur local pour la France. Lors de la conférence de presse il y a 2 mois, il avait été évoqué la possibilité d'organiser 3 années consécutives. Notre réponse pour 2019 est négative car notre Fédération ne peut pas mener de front cette organisation et celle de l'Euro. Par contre, nous serions favorables pour 2020 et 2021.

La FIVB a lancé un appel d'offres avec fee à 1 M\$. Lors du Council qui s'est tenu à Lausanne, les USA ont candidaté pour 3 ans sur le même modèle économique que la France.

Il a été décidé de l'attribution aux USA de la Finale de la VNL en 2019, 2020 et 2021 à une très large majorité.

2. COMMUNICATION DU PDT LNV

A. GRIGUER

Les finales des championnats se dérouleront le 5 mai à Coubertin.

Le souci reste le calendrier. Il y a eu une réunion à la CEV au Luxembourg où ont été obtenus des aménagements de calendrier importants. Il sera possible de jouer dans la saison avec quelques fenêtres pour les matchs internationaux.

Le 2 juin se déroulera l'AG qui validera la nouvelle Convention LNV/FFvolley.

Est évoqué le match Ajaccio/Paris qui pose un souci de facturation du match à rejouer entre LNV et FFvolley.

3. SECTEUR SECRETARIAT GENERAL

3.1 APPROBATION DES PV

Approbation de tous les PV

Conseil d'Administration du 24 février 2018
Bureau Exécutif du 10 février 2018
Bureau Exécutif des 16/17 mars 2018
Bureau Exécutif du 28 mars 2018
Bureau Exécutif des 13/14 avril 2018
Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi du 1er mars 2018
Comité Sport Santé du 6 mars 2018
Commission Fédérale Volley Sourd du 10 février 2018
Commission Centrale Sportive du 17 janvier 2018
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 12 mars 2018
Commission Mixte FFVB LNV du 11 décembre 2017
Commission Mixte FFVB LNV du 1^{er} juin 2017
Commission Centrale Financière du 22 février 2018
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 4 Avril 2018
Commission Centrale Sportive du 19 mars 2018
Commission Centrale Sportive du 21 mars 2018
Commission Centrale des Statuts et Règlements du 14 Avril 2018

PROCES-VERBAUX PRESENTES

Conseil de Surveillance du 27 janvier 2018
Conseil de Surveillance du 18 mars 2018
Commission Centrale de Discipline du 10 février 2018
CACCF du 5 décembre 2017
Conseil Supérieur de la DNACG du 15 mars 2018
Commission Fédérale d'Appel du 15 mars 2018
Commission Electorale Fédérale du 11 avril 2018
Commission Centrale de Discipline du 31 mars 2018

Sur le PV du BE N°8

Il est précisé que le pourcentage d'augmentation du coût de la vie INSEE est bien de 1,4 % comme indiqué sur le PV.

Des précisions demandées sur l'embauche d'un nouveau CDD sur les Organisations, suite à l'arrêt de la salariée en fonction.

Précision apportée par JP. DUBIER sur le tournoi militaire féminin de Pacy s/Eure.

Un point oublié à ajouter : comme c'est le cas pour les autres managers des Equipes de France, la Fédération autorise l'attribution d'une carte bleue à E. FOUCHET.

Sur l'ordre du jour de l'AG de Porticcio

Question débattue de l'accord ou non sur les joueurs de Pôles aux Volleyades.

Différences de considération entre la déclinaison de la politique fédérale et le respect de la politique des Ligues en fonction de leur réalité locale.

La DTN demande à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour.

3.2 PV AG DE NANTES (pas pour approbation mais accord de le mettre dans les pièces en vue de l'AG).

Il faut y ajouter que faute de temps pour les étudier point par point, le CA traitera les vœux.

Validé.

E. TANGUY indique que sera proposé un PV allégé de l'AG de Corse.

3.3 COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE D'ETHIQUE

C'est une commission mixte FFvolley/LNV qui ne traite pas les dossiers mais étudie l'envoi en commission de discipline.

Remarque sur le fait qu'un membre du Conseil de Surveillance en fasse partie.

Validée avec 1 VOTE CONTRE.

3.4 STATUTS

Mise à jour des statuts, il est demandé de bien veiller à la **conformité entre Statuts et Règlement Intérieur**.

- **Mise à jour du nom de la Fédération** qui en avait déjà changé le logo : FF Volley.
VALIDATION

- Conseil de surveillance

Modifications demandées par le Conseil de Surveillance lui-même.

Le Président E. TANGUY avait, quant à lui, demandé la modification portant sur le cumul des mandats. Du fait des missions du CS, il paraissait difficile d'être à la fois juge et partie et mélanger les genres. Etre élu d'instances décentralisées, c'est faire partie de l'exécutif fédéral. Ces considérations ont été très bien perçues par les membres du CS.

Une exception sera faite pour le Médecin Fédéral qui continue de siéger dans les 2 instances.

Changement également sur le moment de l'élection qui se déroulera lors de l'AGO suivant les JO d'hiver. Evocation d'un éventuel manque d'équité entre des candidats sortants, présents sur l'AGO (et pouvant éventuellement « faire campagne ») par rapport à ceux qui ne le seraient pas.

- article 28 sur les **Commissions** : n'y figurent que les Commissions Centrales répondant aux obligations du Code du Sport. Les autres commissions n'ont pas à être listées dans les statuts.

S'assurer que toutes les autres commissions figurent bien sur le RI – article 23 page 27 - (ce qui n'est pas le cas actuellement : ex la Commission du Volley Scolaire et Universitaire ou le Comité Sport Santé).

Supprimer les annexes en toute fin du document page 28.

VALIDATION avec 1 VOTE CONTRE.

3.5 APPROBATION DE LA CONVENTION FFvolley/LNV

La convention est approuvée à l'unanimité du Conseil d'Administration, sous réserve de 2 modifications.

La durée de la Convention est de 5 ans (2018/2023).

La convention avec les deux modifications sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la FFvolley et puis celle de la LNV.

4. SECTEUR FINANCES

4.1 APPROBATION BILAN COMPTE RESULTAT

Résultat déficitaire à 102 K€, validé par la Commissaire aux Comptes.

Points positifs :

Augmentations des partenariats pour 101 K€ ; une 1^{ère} place en Ligue Mondiale nous a valu 197 K€.

Contrôle URSSAF sans remarque particulière d'où une reprise de provision de 82 K€ et des économies en arbitrage suite à la lourde dépense en année 2016 pour 73 K€.

Points négatifs :

Des frais de production TV non prévus pour 94 K€ ; une diminution de la CO de 64 K€ ; un TQCM à 217 K€ ; une prise en charge des voyages des Equipes de France Féminine et Masculine pour 155 K€ (désormais, ce sont les fédérations qui assument, non plus la FIVB).

Approuvé A L'UNANIMITE.

4.2 PREVISIONNEL 2019

Présentation déficitaire compte-tenu d'une estimation raisonnable du coût de l'Euro 2019 à 400 K€, sans surestimation des recettes, ni vouloir faire de coupes sur d'autres budgets.

Ce montant est conforme au montant figurant sur le budget prévisionnel présenté par la FFvolley pour la candidature.

Les licences n'augmentent que du coût de la vie, soit 1,4 %.

Le coût élevé des déplacements lointains des Equipes de France en 2019 (masculins en Chine, Australie, Corée du sud ...) est pris en compte.

Le suivi médical coûte plus cher également, même s'il est aidé par le Ministère.

Suite à une question, le budget « Année du VB » figure bien dans ce budget prévisionnel, il est dans le développement DTN.

Le budget Para-Volley augmente de 10 K€, il figure à la fois sur des lignes Développement et des lignes DTN.

Approuvé avec 1 VOTE CONTRE.

5. SECTEUR SPORTIF

A. DE FABRY

5.1 PRESENTATION DES PROJETS 2018/2019 (CCEE-CCS-CCA-CCSR)

Ce sont les projets qu'il est prévu de présenter à l'AG de Corse.

5.1.1 Projets CCA

- question du **brassard** pour le capitaine de jeu, peu mis en application.
- confusion sur le type de licence nécessaire à l'arbitrage (Compet'Lib).
- grade supplémentaire « National » en arbitrage. Le souci de rallonger les grades et le temps de formation est de basculer à l'arbitrage international.
- il est noté que rien ne figure sur la formation continue en Beach Volley.

5.1.2 Projets CCSR

Les principales adaptations portent sur le règlement général.

- mutation exceptionnelle : limiter ce point à un cas scolaire ou professionnel. Les mutations ordinaires ne pourront pas être transformées en exceptionnelles (contrairement à cette année). Il est demandé pourquoi ces mutations ne comptaient pas parmi les mutés autorisés. Il faut relativiser leur nombre : 25 traitées cette saison.
- une question sur le remboursement de l'affiliation des Clubs Jeunes.
- le Pass Bénévole n'a pas été renouvelé (6 demandes en 2017/2018).

5.1.3 Projets CCEE

La CCEE propose la suppression des référents dans la mesure où l'entraîneur a désormais 2 ans pour se former. La mesure est approuvée et sera soumise à la prochaine AG.

5.1.4 Projets CCS

5.1.4.1 Nouvelle déclinaison des championnats féminins et masculins 2018/2019 présentée sur divers tableaux explicatifs et graphiques.

Discussion sur la meilleure manière de passer de 16 à 14 équipes en Elite sur 2 ans. Sachant que les formules n'ont pas à être similaires pour les féminines et les masculins qui ne représentent pas le même niveau de jeu, ni les mêmes enjeux. D'autant que les masculins sont satisfaits de la configuration actuelle.

Cette fin de saison verrait sur le niveau Elite féminine : 1 relégation de LNV, 2 accessions et 4 relégations. En 2018/2019, il y aurait 15 équipes avec 1 relégation de LNV, 1 accession, 4 relégations (hors IFVB) et 4 accessions de N2. Ce qui mène à 14 équipes en fin de saison. Et ultérieurement 1 accession/3 relégations.

La décision du Conseil d'Administration est de présenter à l'Assemblée Générale 2 scénarios pour chaque genre (mais pas les graphiques avec les flèches).

La participation financière de la FFvolley sur toutes les compétitions organisées sera identique quel que soit la compétition avec un coût journalier voté en Assemblée Générale.

5.1.4.2 Coupes de France Jeunes

Un débat s'installe sur les bienfaits ou non de Wildcard pouvant fausser les débats. L'idée était d'avoir des organisateurs, or il n'y en a jamais eu autant.

Pour plus de clarté quant aux préoccupations auxquelles ils répondent, il serait intéressant de diffuser les critères présidant à la confection des tours de Coupe de France (géographie/kilométrage et facilité de trajet, avoir déjà reçu ou non et rotation sur 3 tours, voir à ne pas faire recevoir X catégories en même temps pour les gros clubs participants, équilibre des poules entre 1ers et 2èmes, éclater les CFC sur les M20, etc). Les critères « usuels » seront mis dans le RPE.

Les critères seront présentés lors de l'Assemblée Générale.

5.1.4.3 Volleyades

Unanimité pour dire que c'est un évènement majeur attendu de tous. La dernière édition à Tourcoing s'est magnifiquement déroulée.

Mais elles posent un réel souci organisationnel et financier. Des questions à se poser sur ce grand format à 24 équipes F & M. Même s'il n'y a pas eu 24 équipes dans les 2 genres (exemple chez les masculins et chez les féminines, c'est le nombre d'équipes UM qui les a portées à 24).

Si la compétition était partagée en 2 éditions Nord/Sud, avec une phase finale pour les premières équipes, cela permettrait de réduire le format et peut-être passer à 2 jours au lieu de 3. Par conséquent, baisser les coûts afin pouvoir peut-être trouver plus facilement des organisateurs.

Etonnement que la formule n'ait pas été simplifiée avec l'arrivée des 13 Ligues + UM. A tester sur une catégorie (en dessous : Mini Volleyades, ou au-dessus avec les Maxi) ?

Le Conseil d'Administration choisit de s'en tenir à la formule actuelle.

5.2 VŒUX DES ADHERENTS

Le Conseil d'Administration n'a pas à donner son avis au fond. Il peut éventuellement filtrer les vœux, par exemple en éliminant ceux qui auraient reçu un avis défavorable de toutes leurs instances et commissions, les vœux seront donc soumis aux votes de l'Assemblée Générale.

6. SECTEUR ULTRA MARIN

Est évoquée la situation de Mayotte et de La Réunion qui sont empêchés de jouer par le Président de la zone 7 (également ancien Président de la Fédération Mauricienne). Une requête a été portée par la FFvolley auprès de la FIVB afin que cette personne ne puisse plus nuire à ce point à nos territoires ultra marins.

7. DIVERS

7.1 CONVENTION avec l'employeur d'E. TANGUY

Eric TANGUY présente au Conseil d'Administration la convention de mise à disposition entre l'Université Pierre et Marie CURIE et la FFvolley pour 50 % de son temps de travail.

Cette proposition est adoptée et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

7.2 ORDRE DU JOUR DE L'AG DE PORTICCIO

Le Conseil d'Administration valide la proposition d'ordre du jour de l'Assemblée Générale de Porticcio.

8. SECTEUR DEVELOPPEMENT

8.1 PRESENTATION

Le Développement doit devenir la 1^{ère} cause fédérale, régionale et départementale. Plusieurs propositions sont faites ; Il nous faudrait à tout le moins valider des principes.

8.2 QUATRE POSTULATS DE DEPART annoncent le changement :

- Augmentation des nombres de licences et formations
- Incitation réglementée pour booster ces augmentations ainsi que le taux de fidélisation.
- Tous les niveaux sont concernés ainsi que l'ensemble des activités.
- Spécifications locales, simplifications administratives, souci d'appartenance.

8.3 STRUCTURATION DU DEVELOPPEMENT

Création d'une Commission Fédérale du Développement et de ses Formations (CFDF). « Formations » s'entend pour celles touchant le développement, c'est-à-dire les premières certifications encadrant, arbitre et dirigeant.

Cette commission, sera chargée de :

- mettre en application le développement à partir du budget dédié dans la CPO et dans les fonds propres
- gérer les Aides Aux Ligues
- gérer les DAF de développement fédéral
- assurer la coordination des commissions développement des territoires (Ligues et CD), gérer les bassins de pratique (BDP)
- gérer l'attribution d'un Label fédéral de développement.

Composée de 6 membres (un Président désigné par le Bureau Exécutif, un responsable fédéral du Développement, chargé de relation avec les référents régionaux, un responsable DT, en lien avec les CTS ayant des missions de développement, ainsi qu'avec ADR/ATR, un dirigeant représentant l'Education Nationale et 2 membres qualifiés développement issus de Ligues ou Comités.

Institutionnalisation de ce type de commission sur les Ligues, voire les Comités.

Une remarque est faite sur la similitude avec le Projet Fédéral et l'impression d'avoir 2 structures parallèles.

Eric TANGUY précise qu'il s'agit bien de la mise en œuvre du plan fédéral au travers d'un plan de développement comprenant des axes propres à la FFvolley et des axes ministériels. Les Ligues sont totalement autonomes quant aux exigences locales. La Fédération pourrait émettre des demandes éventuellement en Pré-nationale.

8.4 CREATION DE LA NOUVELLE LICENCE ENCADREMENT (dirigeant, arbitre, éducateur, soignant, bénévole ou donateur)

La volonté Fédérale est d'identifier clairement la catégorie des personnes qui encadrent les activités. Avec le service marketing, nous travaillons à ce que des offres soient disponibles pour cette catégorie de personnes indispensable à la vie de notre Fédération et de ses clubs.

La licence encadrement sera obligatoire pour 2 dirigeants minimum par club.

Des inquiétudes sont exprimées sur l'augmentation des coûts pour les clubs à mettre en rapport avec pour plus de clarté envers les licenciés, il faudrait affirmer clairement que désormais la licence Compétition VB ne permet plus que de jouer.

Un projet plus explicite sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration, ainsi qu'à l'Assemblée Générale.

8.5 DAF DEVELOPPEMENT

Des critères de DAF Développement seront proposés lors de l'Assemblée Générale.

Validés à l'unanimité.

8.6 DAF ENCRADREMENT

Concerneront les éducateurs et arbitres, mais aussi les dirigeants.

8.7 BASSINS DE PRATIQUE

Il s'agit d'une révision de l'existant avec regroupement des avantages des BDP, mais aussi des regroupements de licences, clubs filleuls, clubs jeunes et Smashy. Simplification administrative prévue.

Désormais, la licence Open existera aussi en seniors.

8.8 INDEMNITES DE FORMATION ENCADRANTS

Un projet sera soumis lors de l'Assemblée Générale.

8.9 INDEMNITES DE FORMATION JOUEUR

Un projet sera soumis lors de l'Assemblée Générale.

8.10 NOUVELLE TARIFICATION FEDERALE ET DECLINAISONS REGIONALES

Il sera présenté lors de l'Assemblée Générale, le projet visant à aboutir en 2020 à avoir un prix fixe de la licence sur l'ensemble du territoire. Ce point nous avait été reproché par la cours des comptes il y a quelques années.

Il sera présenté également une simplification tarifaire avec un regroupement par type de licences.

9. AMENDES ET DROITS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

C. ALBE

Le tableau est validé pour présentation lors de l'Assemblée Générale. Il faudrait simplifier ce tableau présenté.

10. FINALES COMPETLIB

P. VOUILLOT

Il est demandé pour les participants à la finale de la Coupe de France Compet'lib des billets gratuits le samedi soir à Rouen pour le match de VNL de l'équipe de France soit 140 places. Cette dépense n'a pas été budgétée dans les 12 K€ du prévisionnel, et il a déjà été refusé d'autres demandes.

→ Le Conseil d'Administration ne donne pas une suite favorable à cette demande.

11 - DIVERS

Désignation d'un responsable de site dans les nouvelles propositions mises au RGE. Le but est d'éviter de trop facilement mettre en cause la responsabilité des Présidents de clubs quand a la tenue de la salle.

Sur proposition de la DTN, il est décidé de monter le filet à 2,15 m pour les M15F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Yves LABROUSSE